



**DU 28 JANVIER
AU 4 FÉVRIER** 2026

**AIX-EN-PROVENCE
9^e ÉDITION**

#HARCÈLEMENT SCOLAIRE

VOIR ENTENDRE

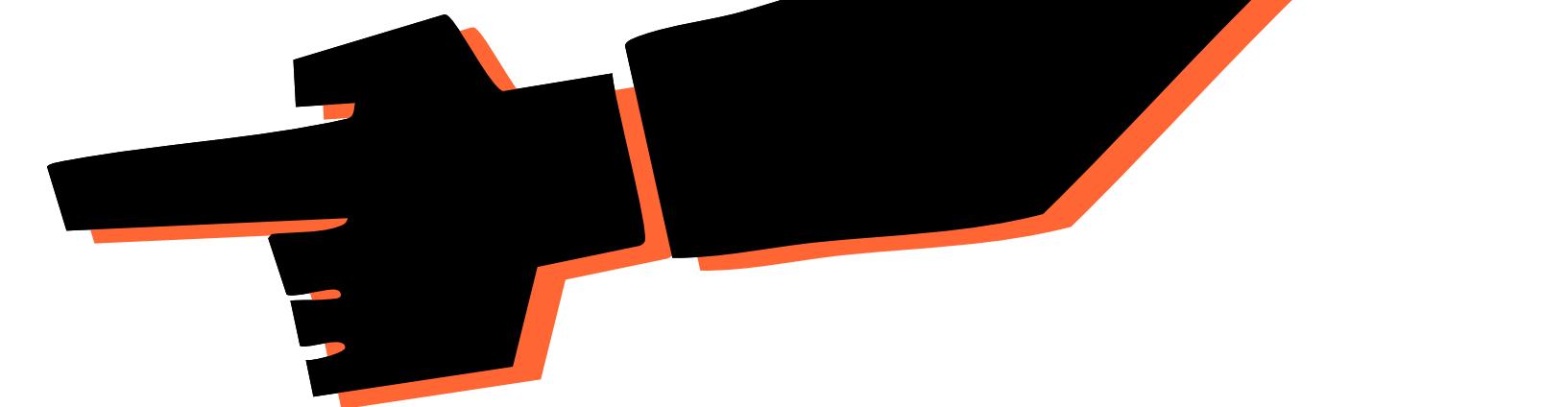
**OUVERT À TOUS LES LYCÉES PUBLICS
ET PRIVÉS PRÉALABLEMENT INSCRITS**

Festival du Film Judiciaire 2026

Harcèlement scolaire : **VOIR, ENTENDRE, AGIR, PROTÉGER**

Organisé par la Ville d'Aix-en-Provence
dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention
de la Délinquance (CLSPD) avec :

- * ***Le Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence***
- * ***Le Rectorat Aix-Marseille***
- * ***Les Cinémas Aixois***
- * ***Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD 13)***



Quelques chiffres

enquête mai 2025 / *Source baromètre e-enfance.*

35%

Primaire

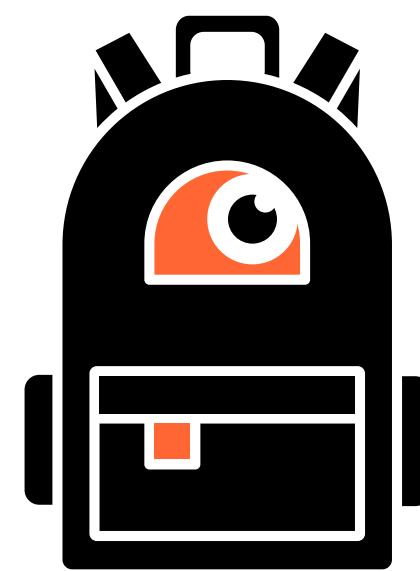
35%

Collège

37%

Lycée

- Des situations **majoritairement vécues en milieu scolaire** :



71%

dans leur
établissement
scolaire
++ cour de récréation

17%

dans le cadre
d'une **activité**
extra-scolaire
++ activité sportive

Harcèlement : un phénomène en hausse qui touche toutes les tranches d'âge.

ont été **confrontés à du harcèlement** (insultes, moqueries, bousculades répétées...)



Le saviez-vous, vous qui êtes au Lycée ?

enquête mai 2025 / Source baromètre e-enfance.

- Le harcèlement et le cyber-harcèlement en milieu scolaire : un phénomène global qui touche près de 4 jeunes sur 10.
- 25 % des lycéennes ont été confrontées au moins 1 fois à du cyber-harcèlement (dont 25 % sur des groupes WHATSAPP de classe).
- 63 % des auteurs identifiés sont des garçons, qu'ils soient en groupe ou seuls.
- 30 % des situations de harcèlement durent plus d'un mois.
- 62 % des victimes ont peur que cela recommence.
- 65% d'élèves en primaire, 90 % d'élèves au collège, 99 % d'élèves au lycée vont sur les réseaux sociaux (rappel : à ce jour, l'inscription sur les réseaux sociaux n'est pas autorisée aux moins de 13 ans).

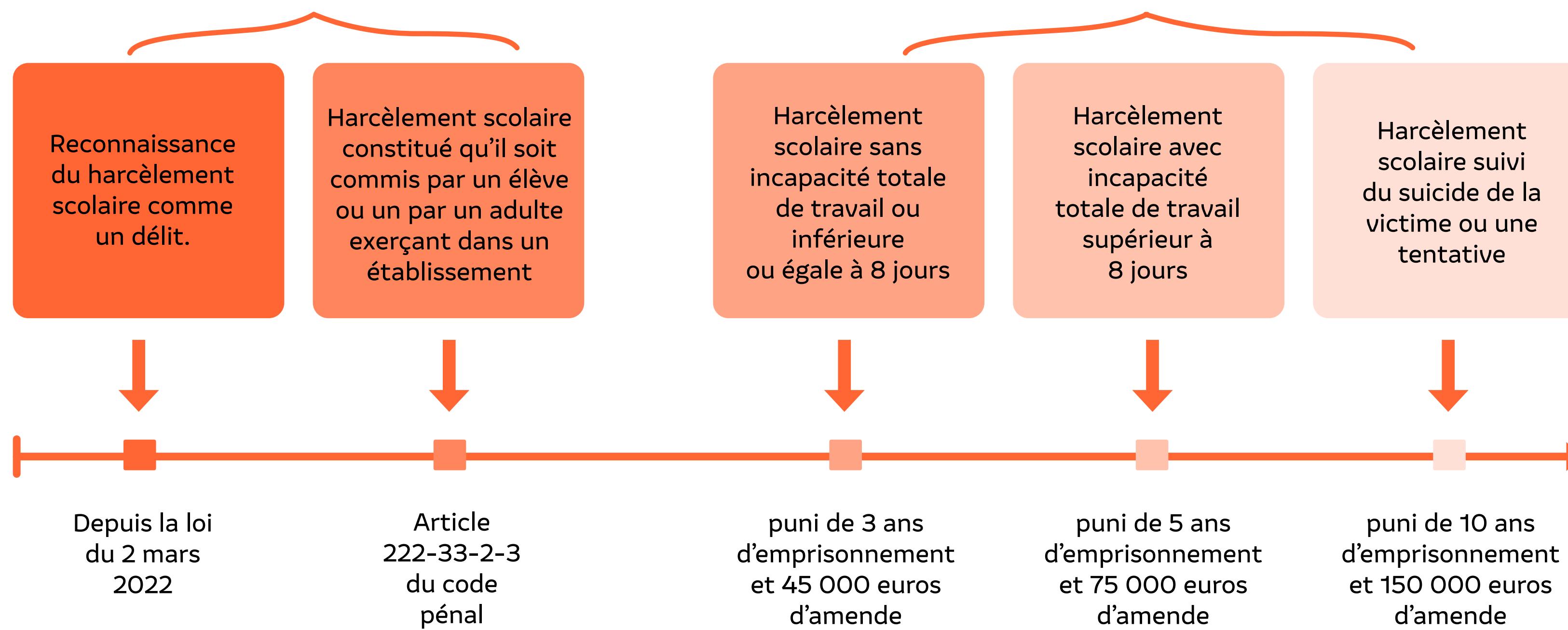


**ACADEMIE
D'AIX-MARSEILLE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Ce que dit la loi



INFRACTION ET TEXTE



PEINES ENCOURUES

TRAITEMENT DU HARCÈLEMENT AU NIVEAU SCOLAIRE, PRÉALABLE NÉCESSAIRE

via un protocole de prise en charge d'une situation de harcèlement qui permettra de **mettre en place des mesures de protection de l'élève, de sanctionner disciplinairement les auteurs.**

Programme PHARE

Pour les situations graves, le chef d'établissement informe le procureur de la République (article 40 du Code de procédure pénale). Il ne s'agit pas de qualifier pénalement les faits mais uniquement de les porter à la connaissance du parquet.

CONTACTS UTILES

3018

**VICTIMES OU TEMOINS
DE HARCELEMENT**

**Service et appel gratuit
ET confidentiel
accessible 7 jours / 7
de 9 h à 23 h**

par téléphone, par Tchat sur 3018.fr
(insultes, moqueries, bousculades répétées...)

SITES À CONNAÎTRE

**e-enfance.org
education.gouv.fr/nonau-harcelement**

Permanence spécialisée
Droits de l'enfant
Chaque mercredi après-midi
(sans rendez-vous)
Au REPERE Jeunesse
37 bis Bd. A. Briand
Aix-en-Provence
04 42 91 98 00

APERS - Service d'Aide

Par téléphone :
04 42 52 29 00

Par mail :
sav@apers13.com

